

# COMMUNAUTE DE COMMUNES

## AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2018-104

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion Ordinaire du 12 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit le douze du mois de septembre à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes du Chillou, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

#### **17 présents + 6 pouvoirs (23 votes) :**

##### **Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Lucette ROCHER, Maryse CHARRIER, Jean-Marie COLIN,
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Pierre CESBRON, Claude SERVANT
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Jacques CHAUVEAU, Micheline REAU, Pascal BIRONNEAU
- ✓ Commune de Tessonnrière : Frédérique DAMBRINE
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD

##### **6 pouvoirs :**

- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- ✓ Jean-Michel PROUST a donné pouvoir Jean-Pierre CESBRON
- ✓ Claire SAINCOURT a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Mathias DIXNEUF a donné pouvoir à Monique NOLOT
- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Daniel ROBERT
- ✓ Céline PIGNON a donné pouvoir à Lucette ROCHER
- ✓ Eric VILAIN a donné pouvoir à Céline PIGNON (non valable)

**Excusé (e) s :** Ludovic BARREAU, Jean-Michel PROUST, Maryse BARIGAULT, Mathias DIXNEUF, Philippe MORIN, Céline PIGNON, Jacky PRINCAY, Claire SAINCOURT, Eric VILAIN, Jacques METREAU, Viviane CHABAUTY

**Micheline REAU a été élue secrétaire de séance.**

**Date de la convocation** : mercredi 06 septembre 2018

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

#### Bail commercial entreprise C2E

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- ✓ Valide la conclusion d'un bail professionnel la société C2E SAS pour un ensemble industriel sur la ZAE de Dissé à AIRVAULT sur la base des éléments suivants :
  - Loyer mensuel HT de 12 125 € - Pas de modalités d'indexation
  - Durée de 9 ans
  - Clause de vente au locataire selon les modalités suivantes :
    - Vente au terme du bail : Montant de la vente calculé sur la seule valeur foncière des terrains, à savoir 3 €/m<sup>2</sup>
    - Vente avant le terme du bail :
      - Montant de la vente calculé sur les bases cumulées suivantes :
      - Montant calculé sur la seule valeur foncière des terrains, à savoir 3 €/m<sup>2</sup>
      - Montant du capital restant dû
- ✓ Confie la rédaction du bail à la SCP ROY-CAGNIART à AIRVAULT
- ✓ Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant au présent bail

Préfecture

079-200041416-20180912-D2018104-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 21-09-2018

Publication le : 21-09-2018

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48